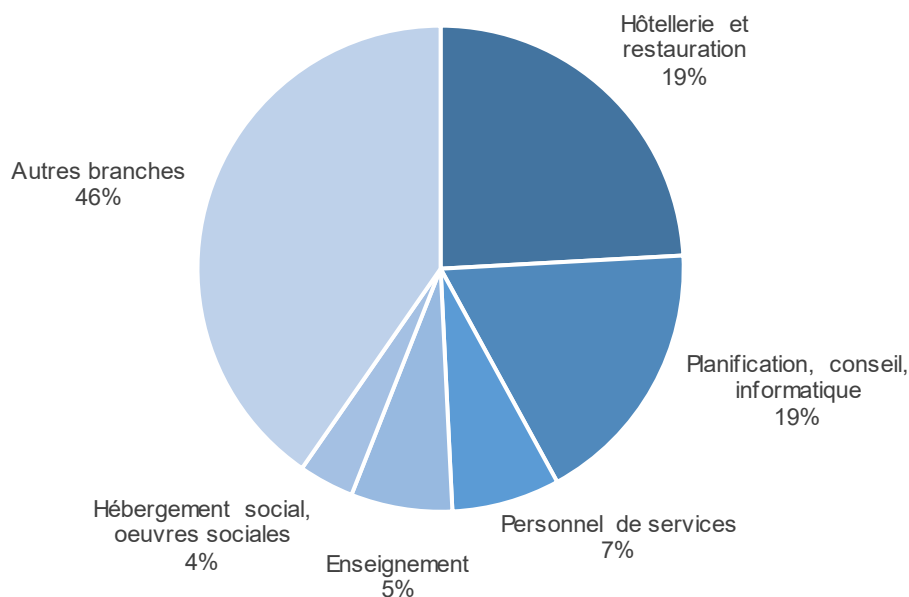


Statistiques hebdomadaires

## Données sur l'emploi des bénéficiaires du statut de protection S<sup>1</sup>

|                                                         | Semaine 30 | Semaine 31 | diff. |
|---------------------------------------------------------|------------|------------|-------|
| Bénéficiaires du statut de protection S                 | 69334      | 69432      | +0.1% |
| dont exerçant un emploi                                 | 14845      | 15245      | +2.7% |
| Proportion de personnes exerçant un emploi <sup>2</sup> | 21.41%     | 21.96%     | +2.5% |
| Personnes en âge de travailler (18-64)                  | 42853      | 42916      | +0.1% |
| Personnes actives occupées (18-64)                      | 14473      | 14603      | +0.9% |
| Taux d'emploi                                           | 33.77%     | 34.03%     | +0.8% |

Figure 1 : bénéficiaires du statut de protection S exerçant un emploi (branches les plus représentées<sup>3</sup>)



Source : SYMIC – état au 05.08.2025<sup>4</sup>

Les données se fondent sur les enregistrements effectués dans le SYMIC par les autorités cantonales compétentes. Une demande d'autorisation de travail ne peut être déposée qu'après réception de la lettre du SEM attestant que le statut de protection S a été accordé. Une autorisation de travail ne peut être enregistrée dans le SYMIC que si le permis S a été délivré. De ce fait, les autorisations de travail

<sup>1</sup> Depuis février 2025, une méthodologie plus précise est utilisée. Cela peut entraîner de légères variations par rapport aux chiffres précédents.

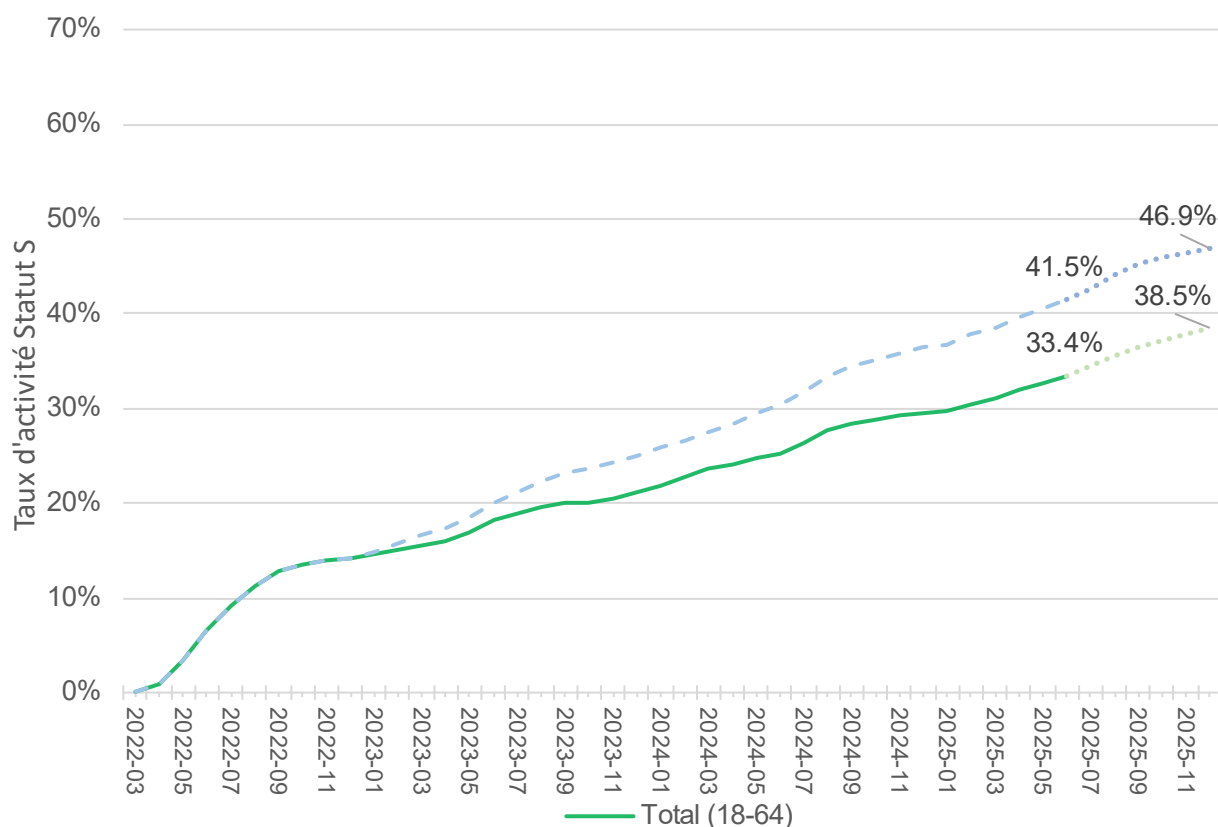
<sup>2</sup> Proportion de personnes ayant un contrat de travail en cours à la date de référence parmi les bénéficiaires du statut de protection S (sans limite d'âge) ; le pourcentage indiqué n'est pas un taux d'emploi.

<sup>3</sup> Seules les cinq premières branches en proportion sont indiquées.

<sup>4</sup> Es handelt sich um «tagesaktuelle Zahlen», welche von den Ende Monat historisierten Werten leicht abweichen können.

délivrées sont en réalité plus nombreuses que ce qui est indiqué ci-dessus.

Figure 2 : Évolution du taux d'activité (18-64 ans) et prévisions jusqu'à fin 2025<sup>5</sup>



Source : statistiques sur l'asile (situation au 30 juin 2025) (service statistique)

Le 28 mai 2025, le Conseil fédéral a fixé à 50 % l'objectif de taux d'activité pour les personnes bénéficiant du statut S qui vivent en Suisse depuis au moins trois ans, et ce jusqu'à fin 2025. Un modèle de prévision basé sur des séries chronologiques permet de calculer le taux d'activité à la fin de 2025. Chez les personnes en quête de protection qui séjournent en Suisse depuis 2022, le taux d'activité est comparativement plus élevé que dans l'ensemble de la population des personnes en quête de protection. Le groupe des personnes qui séjournent en Suisse depuis plus de deux ans représente plus des deux tiers (70 %) de l'effectif total.

<sup>5</sup> Les prévisions sont basées sur une modélisation de la série chronologique des évaluations mensuelles des taux d'emploi depuis mars 2022 et sont actualisées une fois par mois.